

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 19 mai 2017	N° 2017-339

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 19 mai 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2017-339

Projet de renouvellement urbain du quartier de Dravemont à Floirac - Lancement d'une opération d'aménagement : objectifs poursuivis et modalités de concertation préalable - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Préambule/contexte

Le quartier de Dravemont est situé au nord-est de la commune de Floirac. Classé en quartier prioritaire de la politique de la ville, ce quartier est resté à l'écart des dynamiques de renouvellement urbain portées sur la rive droite par le précédent Programme national de rénovation urbaine (PNRU) sur la plaine ainsi que sur le plateau.

Très fragilisé socialement, le quartier cumule également un certain nombre de dysfonctionnements urbains, notamment des espaces publics manquant de lisibilité et dominés par le stationnement, un centre commercial qui périclité, des équipements publics épars et pour certains vétustes.

Partant de ce constat, Bordeaux Métropole souhaite définir et mettre en œuvre un projet ambitieux de renouvellement urbain sur le quartier de Dravemont, classé en site d'intérêt régional par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Le pilotage du projet de renouvellement urbain est assuré par Bordeaux Métropole, conformément à la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains.

Une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pluridisciplinaire a été missionnée en novembre 2016 par Bordeaux Métropole pour accompagner le processus d'élaboration du projet de renouvellement urbain.

Une première phase est en cours portant sur la mise au point d'un plan guide : orientations structurantes, objectifs d'intervention sur les commerces/services, l'habitat, les espaces publics et les équipements. Indissociable de la conduite d'un processus participatif impliquant les habitants à l'élaboration du projet, il s'agit de valoriser cette démarche de projet dès à présent, en particulier dans le cadre des procédures opérationnelles et réglementaires d'aménagement urbain qui s'imposeront pour permettre sa réalisation.

Les enjeux du projet de renouvellement urbain sont d'enrayer le processus de dépréciation et les dysfonctionnements urbains qui caractérisent ce quartier, et de redonner une attractivité globale au secteur.

Dans cette perspective, il est proposé d'activer une phase d'études et de concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement.

2. Les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement

Les objectifs généraux du projet de renouvellement du quartier Dravemont, inscrits dans la convention cadre du contrat de ville métropolitain 2015-2020, sont les suivants :

- développer la mixité urbaine par une offre diversifiée tant en termes de logements que d'activités,
- réhabiliter le parc existant de logements de manière qualitative,
- rénover les équipements publics, notamment scolaires, ainsi que le centre commercial,
- offrir des espaces publics et des voiries de qualité, clarifier les statuts fonciers,
- reprendre et pacifier les déplacements.

Des procédures d'aménagement opérationnelles, notamment une Déclaration d'utilité publique (DUP), devront être mises en œuvre dans le cadre de ce projet.

3. Le périmètre de l'opération d'aménagement

Le périmètre prévisionnel de l'opération d'aménagement, tel que figurant en annexe, est celui du périmètre d'études et de maîtrise d'œuvre confié à l'équipe pluridisciplinaire.

4. Les modalités de concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement

L'implication des habitants dans l'élaboration puis la réalisation du projet est une volonté forte de la ville de Floirac, de Bordeaux Métropole, ainsi que des acteurs mobilisés sur le quartier. Une stratégie prenant la mesure du temps long et de la diversité des publics concernés a été établie début 2017 et partagée par tous.

Au-delà des 45 acteurs locaux rencontrés, le conseil citoyen, associé de manière systématique aux comités de pilotage, a contribué à la construction de ce processus.

Ainsi, devant l'urgence à donner des signes de renouvellement au quartier et la nécessité d'inclure le plus grand nombre, il est proposé d'amorcer des cycles de coconstruction dès le printemps 2017, et ainsi de les mettre à profit dans le cadre des obligations qui incombent au porteur de projet pour permettre la création d'une opération d'aménagement.

Par conséquent, et conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, il convient que Bordeaux Métropole, au regard du contenu du projet et des objectifs précités, délibère sur les modalités d'une concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement associant les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées autour de l'élaboration du projet.

Les modalités de concertation proposées sont organisées en trois cycles successifs permettant en première phase de travailler sur les représentations et les enjeux du projet (avant l'été 2017), puis d'approfondir les objectifs et les actions portés par le plan guide (automne 2017), pour enfin décliner, élément de programme par élément de programme les composantes du projet début 2018.

Il est, par conséquent, proposé d'ouvrir la concertation préalable le 17/05/2017, et de la porter jusqu'avant l'été 2018.

L'ensemble de ces cycles mobilisera :

- des journées de résidence sur site avec comme base d'accueil la Maison des initiatives du quartier Dravemont, sous forme :
 - o d'ateliers publics,
 - o de balades urbaines,
 - o de tables rondes,
 - o de porte à porte,
 - o de chantiers participatifs.

Au total, 8 journées sur la durée de la concertation préalable permettront de rythmer la progression du travail avec les habitants, mêlant l'ensemble des actions citées.

- des réunions publiques assurant la restitution des travaux de chaque cycle, afin de construire un bilan de concertation préalable partagé, au fur et à mesure de l'avancement.

Au total ce sont donc 3 réunions publiques qui se tiendront sur la durée du processus de concertation,

- une exposition de l'avancement du travail, actualisée au fil de l'eau, sous forme de panneaux accessibles en permanence à la Maison des initiatives, ainsi que la présence d'un recueil à disposition des habitants sur toute la durée de la concertation préalable, en complément de l'espace en ligne sur le site de la concertation de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme,

VU la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains par laquelle le projet de renouvellement urbain de Dravemont est de portée métropolitaine,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la définition et la mise en œuvre d'une opération d'aménagement est nécessaire pour mettre en œuvre les objectifs du projet de renouvellement du quartier de Dravemont,

DECIDE

Article1 : de constituer l'opération d'aménagement appelée « Projet de renouvellement urbain du quartier Dravemont à Floirac » dont le périmètre est défini sur la carte figurant en annexe de la présente délibération,

Article 2 : d'approuver les objectifs de l'opération d'aménagement tels que présentés dans le rapport de présentation,

Article 3 : d'arrêter les modalités de la concertation telles que décrites dans le rapport de présentation,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation et à en fixer la date de clôture, et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 JUIN 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 2 JUIN 2017	 Monsieur Jean TOUZEAU

